



Naintré, le 10 juin 2020

Madame Christine Piaulet
Maire de NAINTRÉ

Services enfance-jeunesse
alsh@naintre.fr (cantine, alsh, périscolaire)
celine.castro@naintre.fr (écoles, transport scolaire)

A l'attention des parents d'élèves

Objet : 2ème phase dans les écoles

Madame, Monsieur,

Depuis le début du déconfinement, la Municipalité et ses agents s'adaptent au quotidien pour répondre au besoin des familles tout en respectant les exigences de l'Etat concernant les mesures sanitaires préconisées. Des protocoles ont été mis en place dans les écoles, comme dans les différents services municipaux (Mairie, ALSH, CCAS, crèche, Résidences et Point jeunes). Ces mesures barrières perdurent dans le temps afin d'assurer la sécurité sanitaire des publics accueillis dans des conditions très particulières que les équipes mettent en place au quotidien.

Pour cela, la Municipalité a dû faire des choix en mettant plus de moyens humains dans les écoles pour la désinfection des locaux et la mise en place des nouvelles normes sanitaires. En effet, un renfort ménage a lieu tous les vendredis à Anne Frank pour réorganiser les classes concernées par la rotation de groupes dans le but d'accueillir plus d'élèves, ainsi que sur le temps du repas. De plus, des agents supplémentaires viennent également effectuer la désinfection des locaux plusieurs fois par jour dans les écoles élémentaires.

Nos équipes travaillent en étroite collaboration avec l'éducation nationale afin de proposer un accueil dans les meilleures conditions possibles avec une capacité maximale. Aujourd'hui, tous les élèves volontaires sont accueillis dans les écoles élémentaires avec parfois des roulements sur la semaine.

De plus, la Municipalité vient de signer une convention avec le Rectorat sur la mise en place du dispositif 2S2C : Sport-Santé et Civisme-Culture. Ce projet est mis en place dès cette semaine avec les élèves de l'école Langevin Wallon dans un premier temps et il est à l'étude pour l'école Joliot Curie. Sous la responsabilité du directeur de l'école, ce dispositif est ouvert aux élémentaires uniquement sur recommandation du DASEN.

Le programme de ces séances, qui ont lieu sur le temps scolaire, est proposé par les enseignants et animé par des animatrices de l'ALSH du Niveau. Ainsi les élèves bénéficient d'un accueil plus régulier et d'activités sportives et de loisirs créatifs en complément.

Soyez assurés que nos services municipaux font tout leur possible pour accueillir vos enfants en toute sécurité. Ils sont à votre entière disposition pour vous apporter davantage d'éléments si nécessaire.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Christine PIAULET
Maire de Naintré